

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal tenue le 2 octobre 2006, à 20h00, à la salle du conseil, située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Sont présents : MM. Jean-Claude Dumoulin, maire
Francis St-Laurent, conseiller
Normand Gallant, conseiller
Jean-Guy Pelletier, conseiller
André Gaudet, conseiller
Rosaire Côté, conseiller
Mme: Carmen Bilodeau, conseillère

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SESSION

La séance est ouverte à 20h00 par Jean-Claude Dumoulin, maire de Lac-au-Saumon. Nadia St-Pierre, directrice générale/secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire et récite la prière.

2006-10-178

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par Carmen Bilodeau d'accepter l'ordre du jour en laissant l'article divers ouvert.

ADOPTÉ

INTERVENTION DU CONSEILLER – ROSAIRE COTE

Suite à la rencontre de consultation du 26 septembre, le maire a été informé par le délégué syndical, Camil Richard, que les propos du conseiller Rosaire Côté auraient été interprétés comme du harcèlement envers les employés. Rosaire Côté n'admet pas qu'il doit s'excuser et mentionne qu'il considère ces propos pour de l'information qu'il donnait aux citoyens présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

2006-10-179

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 ET DU 11 SEPTEMBRE 2006

Il est proposé par Francis St-Laurent, appuyé par André Gaudet d'approuver les procès-verbaux de la session régulière du 5 septembre et de la session d'ajournement du 11 septembre 2006, tels que rédigés.

ADOPTÉ

2006-10-180

PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Rosaire Côté, appuyé par Normand Gallant d'accepter les listes et d'autoriser le paiement des comptes selon le bordereau suivant :

1. Comptes payés au 30-09-2006 pour la somme de	22 539.21\$
Journal des achats	13 607.79\$
Rapport mensuel des salaires	8 931.42\$
2. Comptes à payer au 30-09-2006 pour la somme de	50 199.76\$
Analyse des comptes fournisseurs	45 467.39\$
Factures ajoutées au bordereau	4 732.37\$
3. le total des comptes est de	72 738.97\$

Chacun des membres du conseil a reçu une copie détaillée de la liste des comptes.

ADOPTÉ

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES SUR MOIS À VENIR

Nadia St-Pierre, directrice générale/secrétaire-trésorière dépose les prévisions budgétaires sur mois à venir pour le dernier trimestre de l'année 2006.

INDICATEURS DE GESTION 2005

Nadia St-Pierre, directrice générale/secrétaire-trésorière dépose les indicateurs de gestion pour l'année 2005.

2006-10-181

TRANSFERTS CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par Normand Gallant, appuyé par Jean-Guy Pelletier d'effectuer les transferts de crédits budgétaires suivants :

<u>Du poste d'origine</u>		<u>Au poste de destination</u>		
2-32000-526	Ent. machinerie été	6 000\$	2-33000-526 Ent. mach. hiver	6 000\$
2-33000-522	Ent garage	356	2-32000-512 Ent garage	356
2-32000-454	Formation – voirie	150	2-11000-454 Formation –élus	150
2-32000-212	Régime retraite	1 250	2-33000-522 Ent. garage	1 250
2-32000-631	Essence, diesel	3 005	2-33000-631 Essence, diesel	3 005
2-32000-649	Signalisation- voirie	300	2-35500-640 Signalisation	300
2-92100-840	int. ex-mun	1 378	2-99000-891 Int emp. temp	6 289
2-92110-840	Int. secteur	395	2-99000-899 Int. ensemble	4 350
2-92120-840	Int. SQAÉ	246	2-32000-516 Location mach.	2 500
3-50040-000	dette FDR	1 200		
2-29500-451	Fourrière	68		
2-35500-649	plaques de rues	750		
2-61000-341	Avis public	700		
2-61000-411	Honor. urba	2 000		
2-61000-412	Serv. jur	1 000		
2-63200-529	Ent paysager	314		
2-63200-640	Acces. embell.	500		
2-62100-340	Publicité dev.	331		
2-62100-970	Autres org. SLD	207		
2-70150-995	Recl. dommages	500		
2-70190-970	Autres organ. (loisirs)	1 000		
2-32000-411	Frais génie, arpentage	2 500		

ADOPTÉ

2006-10-182

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - FORMATION

Il est proposé par Carmen Bilodeau, appuyé par Francis St-Laurent d'inscrire Jean-Guy Pelletier à la formation « Gestion financière de la municipalité » offerte par la Fédération québécoise des municipalités, le 3 novembre 2006, dans la MRC de La Mitis, au montant de 250\$, taxes en sus.

ADOPTÉ

2006-10-183

PERSONNEL INTERMITTENT - SEMAINES SUPPLÉMENTAIRES DE TRAVAIL

Considérant que le conseil établit, chaque année dans son budget, ses objectifs pour la durée de travail du personnel régulier intermittent ;

Considérant qu'afin d'éviter de tenir une session du conseil pour procéder à l'embauche et la mise-à-pied du personnel intermittent à chaque occasion ;

En conséquence, il est proposé par Rosaire Côté, appuyé par André Gaudet, ce qui suit :

- Autoriser l'équivalent de 6 semaines supplémentaires de travail pour Manon Sirois et 4 semaines supplémentaires de travail pour Daniel Pelletier pour la période jusqu'au 31 décembre 2006.

- Autoriser la directrice générale, à procéder à la détermination des dates de début et de fin de ces durées de travail respectives.

2006-10-184

VACANCES DU PERSONNEL

Il est proposé par Francis St-Laurent, appuyé par Carmen Bilodeau d'autoriser les vacances suivantes :

Jean Dumoulin : Semaine du 25 septembre et du 9 octobre 2006
Daniel Pelletier : Semaine du 16 octobre 2006
Manon Sirois : Semaine du 9 au 16 octobre 2006

**RESOLUTION D'OPPOSITION À LA DÉCISION DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE
RELATIVE AUX CONDITIONS DE SERVICE D'HYDRO-QUEBEC
(PROLONGEMENTS DE RÉSEAU)**

ATTENDU QUE la vitalité économique du Québec passe par une occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE cette occupation dynamique du territoire ne peut être assurée que par des incitatifs favorisant la rétention et l'installation des familles et des entreprises en région;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé, par l'entremise de la « clause territoriale » contenue dans la Politique nationale de la ruralité, à tenir « **compte des caractéristiques des milieux ruraux lors de l'examen des mémoires sur les projets de loi, de politique ou de règlement et à évaluer leur impact sur les milieux ruraux** »;

ATTENDU QUE la Politique nationale de la ruralité demandait également au gouvernement « *d'inciter les ministères et organismes gouvernementaux à inclure dans leurs cadres normatifs une modulation de leurs programmes et une adaptation de leurs services, pour tenir compte des particularités des milieux ruraux (faible densité de population, volume réduit de clientèle et l'éloignement)* ».

ATTENDU QUE la distribution d'électricité constitue un service d'utilité publique qu'Hydro-Québec devrait assurer aux mêmes conditions partout sur le territoire, et qu'elle a le devoir d'assumer les coûts qui sont proportionnellement plus élevés dans les régions moins densément peuplées;

ATTENDU QUE le règlement 634 sur les conditions de service d'Hydro-Québec précise qu'il doit y avoir présence d'un réseau d'adduction d'eau pour qu'Hydro-Québec assume les frais reliés aux prolongements de son réseau électrique;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec ne rencontrent pas ces exigences, et qu'en conséquence ce règlement est inéquitable, car il induit un surcoût pour les citoyens ou entreprises désirant s'installer en région;

ATTENDU QUE la FQM a déposé un mémoire devant la Régie de l'énergie faisant état de cette injustice et proposant une solution de rechange raisonnable et équitable;

ATTENDU QUE selon cette formule, les 400 premiers mètres seraient gratuits, tandis que les 600 mètres suivants seraient assumés par Hydro-Québec selon un taux dégressif de 15 % (mètres 401 à 500 payés à 85 %, 501 à 600 à 70 %, etc.), et ce, sans égard à la présence d'un réseau d'aqueduc ou d'égout ;

ATTENDU QUE l'exigence d'un réseau d'infrastructures (aqueduc ou égout) ne relève pas d'une société d'État telle qu'Hydro-Québec, mais plutôt de la gestion du territoire; laquelle relève uniquement des élus municipaux par le biais des schémas d'aménagement des MRC.

ATTENDU QUE la Régie n'a pas entendu les recommandations de la FQM et s'est plutôt rendue aux arguments du Distributeur;

ATTENDU QUE la Régie a préféré durcir son règlement en ajoutant un impératif de densité, soit que les réseaux d'aqueduc ou d'égout desservent un minimum de 100 propriétés;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-au-Saumon juge inacceptable la décision de la Régie de l'énergie;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par Normand Gallant :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de respecter les engagements pris dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, et de forcer Hydro-Québec à modifier son règlement afin qu'il soit équitable pour les citoyens des régions;

D'APPUYER la Fédération Québécoise des Municipalités dans ses démarches à cet effet;

QUE copie soit transmise au cabinet du Premier ministre, au bureau du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, à la ministre des Affaires municipales et des Régions, ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉ

2006-09-186

OUVERTURE D'HIVER DE LA ROUTE DU LAC DE L'AMADOU

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par Rosaire Côté (6 votes pour, 1 vote contre) de confirmer à la municipalité de Saint-Léon-le-Grand que la municipalité de Lac-au-Saumon désire maintenir l'entretien et l'ouverture d'hiver de la route du lac de l'Amadou.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2006-10-187

RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER – SECTEUR RURAL

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par Carmen Bilodeau de demander au service de génie de la MRC de La Matapédia, un budget d'honoraire pour les coûts reliés à la préparation d'un inventaire des travaux de réfection sur le réseau routier du secteur rural concernant les tronçons en gravier.

ADOPTÉ

2006-10-188

CHEMIN DE L'ERMITAGE - AUTORISATION D'ACCÈS

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par Normand Gallant de demander au propriétaire du « Chemin de l'Ermitage » l'autorisation d'effectuer des travaux de transport et de remblayage de gravier, suite à l'installation d'un nouveau ponceau par les propriétaire riverain, sur ledit chemin.

ADOPTÉ

2006-10-189

RUE TURBIDE - MOTONEIGE

Il est proposé par Francis St-Laurent, appuyé par Normand Gallant d'aviser le Club motoneige La Coulée Verte qu'à compter de l'hiver 2006-2007, nous n'autorisons plus la machinerie du Club de motoneige, à se tourner dans la rue Turbide afin d'éviter de nuire aux travaux de déneigement.

ADOPTÉ

2006-10-190

CLOTURE PARC PLEIN SOLEIL - DOMMAGES

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par Carmen Bilodeau (6 votes pour, 1 vote contre) de facturer à Bérubé & Turbide, deux heures de temps/homme requis pour réparer les dommages causés à la clôture du parc Plein Soleil lors des travaux de déneigement du stationnement du Pavillon Bouillon.

ADOPTÉ

2006-10-191

TRANSFERT DE LA TAXE D'ACCISE – PROGRAMMATION DES TRAVAUX

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale* et de ses annexes;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis St-Laurent, appuyé par Jean-Guy Pelletier :

- que la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

- que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux du 22 septembre 2006 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;
- que la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ

2006-10-192

PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Considérant que le gouvernement a adopté le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* par le décret 340-2006, publié le 24 mai 2006 dans la *Gazette officielle du Québec* et qu'aux termes de ce règlement, une redevance de 10 dollars est exigée pour chaque tonne métrique de matières résiduelles éliminées dans un lieu visé par le Règlement, et ce, depuis, le 23 juin 2006 ;
- Considérant que les municipalités doivent payer, directement ou indirectement, les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles afin de pouvoir être admissibles au Programme de subventions ;
- Considérant qu'en vertu de *l'Entente concernant la mise en œuvre de la redistribution sous forme de subventions des redevances perçues en application du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* conclue entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales et l'Union des municipalités du Québec, le ministre s'est engagé à redistribuer aux municipalités 85% des redevances perçues annuellement en application de ce Règlement ;
- Considérant qu'en vertu du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* adopté par le gouvernement (décret 341-2006) et conformément à l'Entente, la municipalité admissible et inscrite au Programme a la garantie de recevoir en subvention, jusqu'en 2010, au moins le montant qu'elle aura payé en redevances pour l'élimination de ses matières résiduelles résidentielles ;
- Considérant que cette subvention contribuera au financement des activités municipales visant la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles couvrant son territoire (PGMR) ;
- Considérant que la municipalité est couverte par le PGMR de la MRC de La Matapédia en vigueur depuis le 15 avril 2005 ;
- Considérant que la municipalité a la responsabilité de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de La Matapédia ;
- Considérant que, pour obtenir cette subvention, la municipalité admissible doit s'inscrire au Programme et qu'à cet effet, une résolution est demandée.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Carmen Bilodeau, appuyée par Jean-Guy Pelletier (6 votes pour, 1 vote contre) ce qui suit, à savoir que la municipalité admissible :

- demande d'être inscrite au *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* ;
- s'engage à respecter les éléments de reddition de compte prévue au *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*. Elle consiste d'une part, à fournir au ministre, dans les 30 jours de la réception par le secrétaire trésorier du rapport de son vérificateur externe en vertu de l'article 966.3 du *Code municipal* ou de l'article 108.3 de la *Loi sur les cités et villes*, un avis de ce vérificateur externe attestant que celle-ci s'est conformée aux exigences du programme et que les sommes ont été utilisées aux fins prévues. D'autre part, à démontrer à la demande et à la satisfaction du

ministre que les dépenses effectuées pour la mise en œuvre de son plan de gestion des matières

résiduelles égalent ou excèdent la subvention versée dans le cadre de ce programme ;

- autorise le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et RECYC-QUÉBEC à échanger des informations qu'ils détiennent en provenance de la municipalité ou relatives à la municipalité à l'égard du Règlement, du Programme, du Régime de compensation pour la collecte sélective de même que de la gestion municipale des matières résiduelles ;
- autorise la directrice générale ou le maire, en son absence, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, toute information requise à l'inscription, au respect et au bon fonctionnement du Programme.

ADOPTÉ

2006-10-193

TRAVERSE À NIVEAU - ETANGS

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par Normand Gallant d'autoriser un droit de passage par la traverse à niveau située au point milliaire 55.69, au futur acquéreur d'une partie du lot 57-1-1 (face au lot 27), conditionnel à l'acceptation par La Mutuelle des Municipalités du Québec et du paiement de l'excédent de la prime, s'il y a lieu, ainsi que l'installation d'une barrière limitant l'accès par l'utilisateur. La municipalité ne se rend pas responsable des bris pouvant être causés par les propriétés de la municipalité.

ADOPTÉ

2006-10-194

DEMANDES DE DON

Il est proposé par Rosaire Côté, appuyé par Francis St-Laurent de verser les dons suivants :

- | | | |
|--|------|----------------------------------|
| - Club des 50 ans et plus – 35 ^e anniversaire | | - commandite du vin d'honneur |
| - Service incendie régional | 85\$ | - achat bonbons Dépanneur du Lac |
| - Association cancer Est du Québec | 50\$ | |

ADOPTÉ

2006-10-195

INFOROUTE

Il est proposé par Rosaire Côté, appuyé par André Gaudet de demander à VIP électronique de soumettre un prix pour l'installation des infrastructures nécessaires pour relier les équipements au réseau de fibre optique dans le cadre du projet d'Inforoute.

ADOPTÉ

2006-10-196

TRAVERSE À NIVEAU – TRAVAUX D'ENTRETIEN

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par André Gaudet d'aviser le Chemin de fer de La Matapédia et du Golfe des travaux d'entretien qui sont à effectuer à la traverse à niveau située au point milliaire 55.69, donnant accès au bâtiment de service des étangs aérés, afin d'éviter que, lors des travaux de déneigement, la machinerie ne soit brisée par le mauvais état de cette dernière.

ADOPTÉ

RAPPORTS DE SECTEUR

- André Gaudet : - Mentionne qu'il va demander des éclaircissements concernant le fait que l'on dise que l'on refuse d'envoyer la niveleuse dans les rangs.
- Rosaire Côté: - Le comité de consultation d'urbanisme va réviser le dossier de modification des noms des rangs suite aux problèmes survenus lors de l'intervention des services d'urgence.
- Négociation de la convention collective : la municipalité a une lettre d'intention pour clarifier le statut de Bermond Gagné dont le comité devra analyser pour prendre position.
- Francis St-Laurent : - Ligue de dard : début 27 octobre 2006 jusqu'à la fin du mois d'avril 2007 au centre des Loisirs
- Francis St-Laurent est toujours représentant au sein du comité régional de Québec en forme pour l'année 2006-2007. Québec en forme offre aux jeunes de 4 à 12 ans des activités le midi et après l'école.
De plus, le 13 octobre aura lieu le lancement des activités de Québec en forme dans La Matapédia invitant les élèves de toutes les écoles à pratiquer une activité physique ou sportive.
- Ouverture officielle du lieu de rassemblement pour les jeunes de

- 12 à 17 ans ce mardi 3 octobre, au 24 rue Bouillon, caserne à beffroi.
- Journée nationale du sport et de l'activité physique – 6 octobre

Normand Gallant : - Ministre Béchard : Existe de l'aide pour des investisseurs en régions. La municipalité a accès à des subventions aux deux paliers de gouvernement
- CLD : tournée de rencontres des conseils municipaux et des comités de pilotage en octobre.

Carmen Bilodeau : - Logement social : budget sera déposé pour la fin octobre
- Sécurité publique : Rencontre faite avec M. Philippe Audet en septembre discussion vitesse dans les rues.
- La Famille : Rencontre a eu lieu en septembre sujet feuillet d'accueil pour les nouvelles familles.

Jean-Guy Pelletier : - Analyses d'eau potable au parc de maison mobile (Parc Parent) : suite aux résultats, sensibiliser les résidents du parc d'être vigilant
- Explication de la programmation des travaux dans le cadre du programme de transfert taxe d'accise

2006-10-197

LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Carmen Bilodeau, appuyée par Normand Gallant de lever la session, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21h30.

ADOPTÉ